

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2017 A 20 HEURES
COMPTE-RENDU

Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Norbert MANUEL, Annie CLAIR, Sylvain LASSABLIERE, Maryse JULIEN, Eliane BAZIN, Marie DAVID, Jacques RABELLINO, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Dam CA, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rachida MALTOUF (pouvoir à Mme Claire GOMEZ), Rémi MAURICE, Jean-Christophe SOINNE (pouvoir à M. Sylvain LASSABLIERE), Danielle LERICHE, Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Yves MEYER se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017

Vote du Conseil : accord à l'unanimité.

2/ Vote des comptes de gestion 2016 (commune, eau)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conséquences pour notre commune du transfert de la compétence « assainissement collectif » à l'intercommunalité.

Il précise qu'il n'est pas en mesure lors de cette séance de faire part aux conseillers des explications leur permettant de délibérer au sujet du compte de gestion intermédiaire de l'assainissement collectif, arrêté en date du 4 avril 2016.

Il propose au conseil de se rapprocher de notre Trésorier municipal afin de recueillir les éléments permettant de statuer lors d'une prochaine réunion ; cette proposition bénéficie d'un accord à l'unanimité des membres du conseil.

Considérant les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe eau établis par Monsieur le Trésorier, comptable de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion pour 2016 du budget principal et du budget du service de l'eau.

3/ Vote des comptes administratifs 2016 (commune, eau)

Le compte administratif de l'exercice 2016 est présenté aux membres du Conseil. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion présenté au Conseil.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Yves MEYER conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016 :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 332 722,02 €	390 027,07 €
Recettes	1 705 622,51 €	453 095,21 €
Résultat 2016	372 900,49 €	63 068,14 €
Report	122 415,07 €	- 102 527,68 €
Clôture 2016	495 315,56 €	- 39 459,54 €

- approuve le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2016 :

EAU	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 055,02 €	16 061,55 €
Recettes	99 315,43 €	34 039,29 €
Résultat 2016	66 260,41 €	17 977,74 €
Report	70 863,57 €	13 491,57 €
Clôture 2016	137 123,98 €	31 469,31 €

4/ Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit les résultats constatés le 31/12/2016 :

- **Dans le budget de la commune**, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 (495 315,56 €) est affecté au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) afin de compenser le déficit global d'investissement (237 280,49 €).

Le solde (258 035,07 €) est inscrit au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le déficit d'investissement (39 459,54 €) est inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

- **Dans le budget du service de l'eau**, le résultat de fonctionnement (137 123,98 €) est affecté au compte 002 (excédent antérieur reporté).

L'excédent d'investissement (31 469,31 €) est inscrit au compte 001 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'affectation des résultats de l'exercice 2016 tels que présentés ci-dessus.

5/ Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle au Conseil l'état 1259 de notification des bases et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Il précise aussi que nous ne sommes pas en possession pour l'instant des bases d'imposition 2017.

Il rappelle les décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 20 février 2017, conduisant à augmenter les taux d'environ 3%, afin de compenser partiellement les fortes diminutions des dotations d'Etat qui nous sont attribuées.

Les taux des 3 taxes d'imposition locale peut-être légèrement ajustés par l'intermédiaire des tableaux de l'état 1259 sont :

- . taxe d'habitation : de **9,41%** à **9,69%**
- . taxe sur le foncier bâti : de **12,24%** à **12,61%**
- . taxe sur le foncier non bâti : de **50,86%** à **52,38%**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus concernant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

6/ Vote des subventions

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, présente et commente au Conseil le tableau des subventions aux associations.

Elle rappelle que, comme chaque année, une convention est établie avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les Ain'Trépides pour le versement en trois fois des

subventions concernant la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'animation du conseil municipal d'enfants.

Il en est de même pour le Centre de Loisirs Les Lômes qui bénéficiera de deux versements, comme d'ailleurs l'association Les Bamb'Ain qui gère le relais d'assistants maternels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement des sommes proposées selon le planning établi ; les membres des bureaux et conseils d'administration ne participent pas au vote des subventions de leurs associations respectives.

7/ Vote des budgets 2017 (commune, eau, SPANC)

Monsieur le Maire présente à l'écran les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes des services de l'eau et du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il souligne que les éléments soumis au vote sont très peu différents de ceux analysés lors du débat d'orientations budgétaires du 20 février dernier.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord sur les trois budgets, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

8/ Conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Ain'Trépides

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe en charge des relations avec les associations, expose au conseil municipal les observations faisant suite aux récentes rencontres avec les responsables de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les Ain'trépides, en charge de la gestion de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'animation du conseil municipal d'enfants.

Afin de pérenniser le partenariat avec la SCIC, il s'agit de reconduire la convention qui nous unit avec cette structure dans les conditions de subventions suivantes :

- Restaurant scolaire : 40 000 €
- Accueil périscolaire : 9 800 €
- Conseil Municipal d'Enfants : 7 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la reconduction annuelle de la convention avec la SCIC, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

9/ Vidéo-protection : adhésion au groupement de commandes 3CM

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'installation de caméras de vidéoprotection réalisée au cours des derniers mois est inscrite dans le cadre d'un groupement de commandes initié par le 3CM.

A la demande de Monsieur le Trésorier municipal, il s'agit de confirmer l'adhésion de notre commune à ce groupement de commandes.

Vote : accord du Conseil à l'unanimité.

10/ Nouvel indice d'indemnisation des élus

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application aux élus de Bégigneux de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017.

11/ Dénomination de l'école élémentaire

Madame Claire GOMEZ, maire-adjointe aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal la dénomination de l'école élémentaire choisie par les enfants de cette structure : « Le chat botté ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur cette dénomination, et autorise Monsieur le Maire à l'officialiser par toutes marques extérieures sur les bâtiments et à la faire adopter sur les documents administratifs relatifs à l'école.

12/ Tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire précise que le tableau des emplois communaux doit bénéficier de l'accord du Conseil Municipal lors de chaque vote des budgets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau des emplois communaux existant ce jour.

13/ Echos des commissions

*** Aménagement de l'espace bâti, Information/communication, TIC et organisation des cérémonies**

Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour la relecture du périodique et la finition du Béliguide.

Pour l'urbanisme, le rendez-vous du samedi 25 mars concernant un achèvement de travaux est rappelé ; des documents d'urbanisme seront à renseigner pour plusieurs dossiers..

*** Vie associative, économie, jeunesse et sport, périscolaire, tourisme : M^{me} Béatrice MASSON**

La CAF de Bourg a invité les communes disposant d'un accueil périscolaire et gestionnaire des TAP à une réunion pour présenter le nouvel outil de gestion facilitant ainsi le calcul des versements des prestations sociales.

La SCIC les Aintrépides a déposé un dossier pour bénéficier d'une prestation CAF sous réserve que son statut soit reconnu sans lucrativité.

A noter que la SCIC fêtera ses 10 ans en 2017.

Les Lônes : la fréquentation des enfants de Béligneux a augmenté en 2016 soit +2% par rapport à 2015. Le centre de loisirs fêtera aussi ses 10 ans en 2017.

Le Comité de jumelage : le conseil d'administration a lieu le 22/3.

Le Sou des écoles organise une randonnée nocturne le 7/4.

Béligneux Histoire & Culture prépare avec la municipalité l'inauguration des salles du patrimoine prévue le 15 avril.

Une **conférence et exposition sur l'aviateur Georges Guynemer** sera organisée par l'Association les Vieilles Tiges, créée en 1920 par des pilotes de 14-18, les 20 et 21/5 à la salle de Béligneux.

*** Voiries et réseaux, environnement, sécurité : M. Jacques PIOT**

Un arrêté de dérogation au travail de nuit est accordé exceptionnellement à SNCF dans le cadre du chantier du passage souterrain pour effectuer des travaux susceptibles de provoquer des nuisances sonores :

- . du lundi 17 avril au mercredi 24 mai 2017 de 00H00 à 04H00 ;
- . du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai 2017 sans interruption ;
- . du lundi 29 mai au samedi 3 juin 2017 ;
- . du dimanche 4 juin au lundi 5 juin 2017 ;
- . du dimanche 11 juin au lundi 12 juin 2017.

Plusieurs dépôts sauvages dans les chemins de Chânes ont été constatés ces dernières semaines ; des moyens seront mis en œuvre (caméras mobiles, ...) pour identifier les responsables de ces incivilités.

La séance est levée à 21 heures 40.